



## STRATEGIC CONSULTANCY

BUSINESS BROKERAGE DEPARTMENT

TEL: 67 81 67 943

TEL: 69 83 60 614

Email : info@genero.cm

Tax No: M111200048192H

Date.....

## PROTOCOLE D'ACCORD D'INVESTISSEMENT

### ENTRE

#### D'UNE PART

M. /Mme.....

Titulaire de la carte national d'identité / passeport No....., délivré le..... à....., exerçant la profession de....., résidant à .....représentant l'INVESTISSEUR dans ce cas présent, incluant ci possible ses administrateurs et ses exécuteurs,

### ET

**GENERO J GENERO**, Ndogbong - Douala, représenté par **NKWAIN JOHN PUAUL SAM**, de nationalité camerounaise et du genre masculin, titulaire de la carte nationale d'identité No 117313114, délivré le 08 juin 2015, au NW 19, exerçant la profession de CONSULTANT, résidant à Ndogbong, ayant la fonction dans ce cas de **COURTIER**, incluant ci possible ses administrateurs et ses exécuteurs

#### D'AUTRES PART ;

#### Il est convenu ce qui suit:

1. L'investisseur rejoint la plate forme après le paiement des droits d'enregistrement qui est de 5000F (cinq milles FCFA)
2. L'investisseur accepte investir la somme de.....FCFA (En lettre) .....
3. Les paiements ou les placements effectués se font uniquement via Mobile money, Orange Money ou au siège social.
4. L'investisseur concerné approuve avoir payé son inscription et son investissement via
  - a. Mobile Money \_\_\_\_\_ au numéro (678167943)
  - b. Orange Money \_\_\_\_\_ au numéro (698360614)
  - c. Directement au siege social \_\_\_\_\_
5. L'investisseur percevra un taux de rémunération minimum de 1.25% par semaine à compter la date d'investissement.
  - a. Selon ce contrat, la semaine commence le lundi.
6. Le calcul des dividendes se fait chaque semaine et reversé à l'investisseur chaque mois (tous les quatres semaines) via Mobile/Orange Money ou dans nos bureaux à la base.
  - a. Après l'inscription, l'investisseur recevra un livret de 500frs s'il le désire payable ce dernier néanmoins le contrat fait preuve de foi pour le paiement final de son capital.
  - b. Ceux qui résident dans d'autres villes recevront les messages par SMS ou par mail



7. L'échéance de l'investissement est de quatre mois, période à laquelle le contrat s'expire.
8. L'investisseur percevra le capital investi au terme du contrat Lundi suivant l'expiration de son contrat.
  - a. Au cas où l'investisseur veut entrer en possession de son argent immédiatement après l'échéance, le capital investi sera déduit de 5%.
  - b. Si pour les raisons personnelles, un investisseur désire rompre le contrat avant l'échéance, le capital investi sera déduit de 10%.
9. En dehors du capital souscrit pour la période d'un an, l'investisseur versera la somme de 1 000frs s'il désire renouveler son contrat à l'échéance.
10. L'investisseur peut souscrire à l'option d'information par SMS moyennant un montant de 1000 Frs l'an.
11. Le compte des investisseurs sera créé dans notre base de données en ligne pour lui permettre de l'évolution de son capital investi.
12. Le commercial avec lequel l'investisseur aura signé le contrat sera tenu de le suivre afin d'actualiser ses données et le renseigner sur la productivité de son capital.
13. Les termes et conditions de cet accord constitueront un contrat légal et contraignant et les deux parties ont lu et approuvé cet accord pour son exécution.

En foi de quoi, les deux parties ont signé et scellé le protocole d'accord suivant :

Signé par:

.....  
(INVESTISSEUR)

Email: \_\_\_\_\_  
Tel: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_

.....  
(COMMERCIAL)

Email: \_\_\_\_\_  
Tel: \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

.....  
**(NKWAIN THE BROKER)**  
Tel: 678167943/698360614

(Fait uniquement en deux exemplaires)